



## TARIFS DE LA ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE LA RADE DE VILLEFRANCHE SUR MER

(Rochambeau et Palais de la Marine)

Approuvés par le conseil municipal du 04 Avril 2022

TARIFS POUR UN POSTE D'AMARRAGE PERMANENT / an		
Longueur Maximale (m)	€ HT	€ TTC
De 6 à 8 m	1 409, 50 €	1 691, 40 €
De 8 à 10 m	2 401, 00 €	2 881, 20 €
De 10 à 12 m	3 585, 50 €	4 302, 60 €
De 12 à 16 m	5 857, 50 €	7 029, 00 €

TARIFS DE PASSAGE / jour*				
Longueur Maximale (m)	HORS SAISON** <i>Du 01/10 au 30/04</i>		SAISON <i>Du 01/05 au 30/09</i>	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
De 6 à 8 m	10, 00 €	12, 00 €	20, 00 €	24, 00 €
De 8 à 10 m	15, 00 €	18, 00 €	30, 00 €	36, 00 €
De 10 à 12 m	20, 00 €	24, 00€	40, 00 €	48, 00€

\*L'utilisation d'un poste d'amarrage pour les navires de passage est limitée à une durée maximale de 5 jours consécutifs

\*\* Sous réserve qu'un poste d'amarrage permanent se libère pour une période de temps supérieure à 72 heures